

Etat Civil

Du 01/02 au 31/08/2018

Mariages

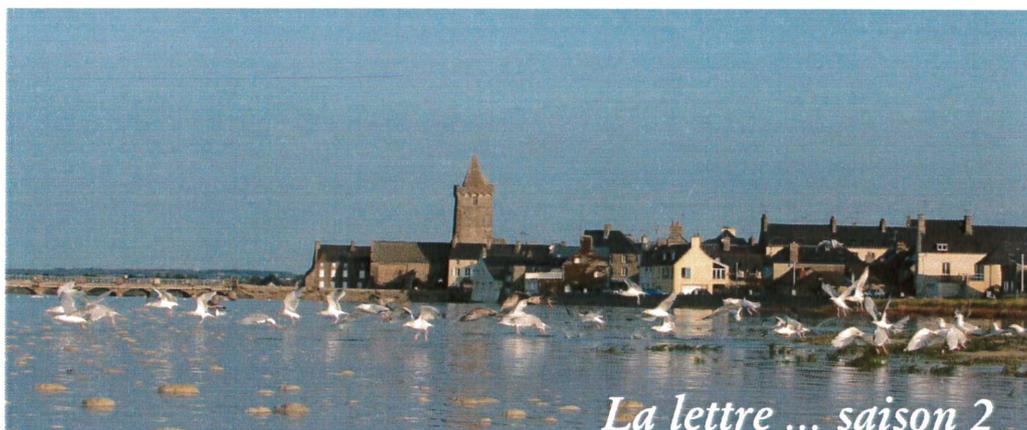
Romain BLANCHARD et
Marie SIMON 28-04
Luc MASSE et
Valérie LEBLOND 19-05
Jean THIEBOT et
Laurence LECOUSTEY 26-05
Grégoire LELIEVRE et
Anaïs VRAC 04-06
Benjamin LEMONNIER et
Céline LEFEUVRE 23-06
Eric CHAUTRAND et
Isabelle TREMOULET 23-07

Naissances

Lucas PILOT-SIMON 25-02
Maïa JAN 26-02
Louise LEBRANCHU 26-03
Mïa GUILLEMETTE 23-04
Marceau RUIZ 09-05
Iris MARGUERIE 10-06
Théa TRAVERS 22-06

Décès

Eugénie GIOT 97 ans
Marie BELHAIRE 87 ans
Anne MOUCHEL 54 ans
J. LECOURT 72 ans
Suzanne LAURENT 84 ans
Daniel LEBLOND 70 ans
Xavier HUE 30 ans
Juliette VOISIN 76 ans
M-F. QUENAULT 67 ans
S. LANGLOIS 21 ans
André GUILMET 85 ans
Robert MESLIN 94 ans
Jacques MIRABEL 96 ans
Bernard CORNIERE 83 ans
Roland LAISNEY 62 ans
J. LEMPERIERE 92 ans
Delphine LHOMME 79 ans
Gérard PHILIPPE 67 ans
J-Claude BOISSET 73 ans



La lettre ... saison 2

Le nouvel agenda est arrivé ...

C'est la rentrée

Une rentrée avec un cadeau, le nouvel agenda, distribué avec cette Lettre. Elle comprend les résumés de 3 conseils municipaux et quelques informations que nous pensons utiles.

Pour l'agenda, un grand nombre de personnes souhaitent de préférence un agenda annuel (janvier-décembre) donc le prochain paraîtra en

janvier 2020, le premier anniversaire de notre commune nouvelle.

Pour la Lettre, nous avons noté que certains habitants trouvaient la distribution trop espacée, avec bien sûr des comptes rendus de conseils municipaux déjà anciens. Pour information, et pour ceux qui souhaitent obtenir des comptes rendus plus rapide, ceux-ci sont téléchargeables sur notre site Internet, dans leurs formats adminis-

tratifs dès qu'ils ont été validés par la Préfecture, soit une quinzaine de jours après.

Installés fin Juin, vous avez pu voir les nouveaux panneaux lumineux avec un avis unanime sur leur visibilité. Il nous reste encore quelques progrès à faire pour bien maîtriser leur fonctionnement. Bonne rentrée à tous.

Serge Laidet
Commission
Communication

Le mot du Maire ...

Un nouveau territoire est né : Port-Bail sur Mer

L'idée trottait depuis longtemps dans les esprits. La société évolue, se transforme. Nous le voyons bien depuis quelques années, nous les maires de petites communes, qu'il devient de plus en plus difficile, de gérer nos villes avec davantage de demandes mais aussi avec de moins en moins de dotations.

En fait, avant de contraindre de manière législative, les communes à se rassembler et ce sans aucun avantage, L'Etat incite nos territoires à le faire en diminuant d'année en année les dotations avec en contrepartie, des avantages financiers intéressants en cas de

fusion. Nos trois communes, Denneville, Saint l'ò d'Ourville et Portbail ont décidé de s'unir administrativement en mettant en commun leurs personnels technique et administratif et leurs budgets respectifs. Ceci aura comme effet, de réaliser très rapidement dans nos trois communes, des projets innovants que nous avons déjà évoqués et qui contribuent au dynamisme de l'économie locale de chaque entité.

De plus, les agents spécialisés administratifs ou techniques actuellement en poste, pourront mettre leurs connaissances au bénéfice de cette nouvelle commune c'est ce qu'on appelle la mise en commun de nos ressources hu-

maines et financières, dans le strict respect de conserver et d'animer l'esprit et l'identité de nos trois communes. Il faut dire que nous avons l'habitude de travailler ensemble. Le syndicat d'assainissement en est une belle preuve et un beau résultat. L'objectif de cette démarche est d'offrir à chaque habitant, une parfaite équité d'accès au service public. C'est aussi de se doter d'une politique d'aménagement à l'échelle du nouveau territoire en favorisant les projets liés à l'accueil de jeunes couples mais aussi de réfléchir aux conséquences du vieillissement de notre population. Il nous faudra aussi maintenir les services et l'économie de proximité dans



Un copain à TOJO encore la hiver dernier

L'espace Jeunes

Inauguré au printemps, l'Es-pace jeunes est un lieu de détente et de découvertes pour les 11 à 15 ans.

Pourquoi un espace jeunes ?

Créée en 2005, la communauté de communes de la Côte des Isles a ouvert une salle dédiée aux jeunes en 2011, dans les anciennes écoles de Barneville bourg. Celles-ci étant ven- dues, « il fallait trouver un autre lieu ».

Pourquoi à Port-Bail ?

D'une part parce que la com- mune dispose d'une structure adaptée et disponible, d'environ 40 m², au premier étage de la salle des Sociétés. D'autre part parce que cet univers s'adresse aux jeunes de 11 à 15 ans, c'est- à-dire aux collégiens, notam- ment ceux du collège André- Miclot qui se trouve à proximi- té. « La communauté d'ag- glomération nous a demandé si nous avions la possibilité d'accueillir cet équipement. Nous avons pensé à ces deux salles, sauf qu'elles n'étaient pas aux normes. Nous avons dû recourir à un architecte et engager une procédure assez longue pour les rendre accessibles. Comment fonctionne cet es- pace ?

La Communauté d'aggloméra- tion du Cotentin a fait appel à un prestataire de service, les Pep (Pupilles de l'enseignement public). « Tout est libre et gratuit : accès internet, jeux vidéos, jeux de fléchettes, télévision, coin café. Ils ont la possibilité d'écouter de la musique, de regarder des DVD... Je suis là également pour les aider, s'ils veulent monter un projet, obtenir des subventions. C'est aussi un lieu de travail : ils disposent d'ordinateurs et d'une imprimante », précise l'animatrice. Cet espace est accessible « tous les vendredis soirs, de 17 h à 19 h 30 durant les périodes scolaires. Pendant les va- cances, c'est ouvert les après -midi de 14 h à 18 h ».

Le mot du maire suite ...

chacune de nos trois com- munes en défendant par exemple, la pérennité de nos écoles et de nos commerces locaux.

Déjà, nous avons évoqué les projets à Denneville, St Lo d'Ourville et Portbail. Chaque commune conservera ses as- sociations, ses fêtes, ses ren- contres festives et ses cérémo- nies patriotiques ainsi que ses attributions d'Etat Civil. Mesdames, messieurs, chers

concitoyens, cette évolution administrative est vraiment nécessaire pour l'avenir de nos trois territoires. Nous avons déjà eu à transférer de nombreuses compétences à l'ancienne communauté. Au- jourd'hui, aussi étrange que ça paraisse, la Communauté d'Agglomération nous trans- fert nombre de compétences dont il faudra assurer le fonc- tionnement, voir l'investisse- ment. Dans un premier

temps, elle nous aide financiè- rement mais pour combien de temps ?.

Enfin et je dirais surtout, il nous faudra veiller à conser- ver l'identité et l'histoire de nos trois communes. Tout cela est possible, il suffit de le vouloir et nous le voulons. A toutes et à tous, une très bonne rentrée aux Portbailais bien sûr, mais également aux Dennevillais et aux Ourvillais.

Guy CHOLOT

Pas d'augmentation des taux d'impositions locales, subventions des associations et étude sur le développement économique de la commune

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 27 mars 2018, **Affaires financières**

- *Approbation des comptes de gestion et administratifs 2017 de la commune*

Le conseil approuve les comptes de gestion et admini- stratifs sous la présidence du doyen du conseil municipal.

- *Affectation des résultats 2017 du budget général*

Les dépenses de fonctionne- ment ont été de 2 650 856 € pour 3 539 450 € de recettes

Les dépenses d'investissement ont été de 657 526 € pour 774 815 € de recettes

Le conseil approuve les résul- tats de ce budget

- *Taux communaux 2018*

Le conseil décide de maintenir les mêmes taux que 2017 sans augmentation

- Taxe d'habitation 13,62 %
- Foncier bâti 26,38 %

● Foncier non bâti 39,51 %
- *Budget primitif 2018 de la com- mune*

Le conseil accepte les propo- sitions de budget pour 2018 à savoir

● Fonctionnement 3059319 €
● Investissement 1157374 €
- *Attribution des subventions aux associations pour 2018*

Pour attribuer une subvention exceptionnelle à l'ATCM pour la mise en place d'un passage à niveau sur le territoire de la commune, la commission des finances a demandé d'étaler sur 2 ans cette subvention (10 000€) et pour rentrer dans l'enveloppe de 50 000€, un effort est demandé aux asso- ciations en baissant légère- ment leurs dotations.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la dotation de 5 000€ en 2018 et 5000€ sur 2019 et vote les subventions aux diverses associations. Les montants attribués sont consultables en mairie.
-Le conseil auto- rise Monsieur le Maire à rechercher un acquéreur pour la vente d'une li- cence IV de débit de boisson pour la somme de 2 000 €

-L'Etablissement Public Fon- cier de Normandie (EPFN) propose de réaliser une étude pour la valorisation et le déve- loppement de la commune en lien avec la Chambre de Com- merce et d'Industrie Ouest Normandie et propose de financer 75% de cette étude. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une conven- tion avec l'EPFN et approuve la participation financière de 17 500 € HT représentant les 25% restant.

-Le conseil approuve l'adhé- sion à la Fédération Française de Cyclotourisme et autorise Monsieur le Maire à régler la participation annuelle de 500 € en vue d'obtenir le label territoire vélo

- Cession d'anciens matériels Après le déménagement de l'école maternelle, du petit matériel inutilisé est cédé à la PEP 93 pour la somme de 570 € et à la PEP 50 pour la somme de 60 €. D'autre mobi- lier inutilisé sera vendu ulté- rieurement après inventaire
- Travaux d'enfouissement et de suppression de réseaux électriques.

Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre pour l'en- fouissement des réseaux élec-



Conseil du 27 mars suite

trique et de télécommunications dans les rues de la plage : rue Eugénie, rue Jourdain, avenue Joffre, rue Pierre Curie et rue Marcel Jacques. La participation de la commune est de 54 200 €. Le conseil approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au règlement des dépenses et demande au SDEM que les travaux soit achevés pour fin 2018 et de se mettre en concordance avec le CLEP Côte des Isles sur le réseau d'eau potable qui doit être changé. -Le conseil accepte que le SDEM dépose une ligne électrique inutilisée au village de la Vallée.

Administration générale

-*Transfert de compétence facultative à la CAC du contournement sud des Pieux*

Le conseil émet un avis favorable à ce transfert

- *Transfert de compétence à la CAC de la zone artisanale de Port*

-*Bail pour l'entretien et la gestion*
Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la conven-

tion de mise à disposition de services avec la Communauté d'Agglomération

- *Convention avec le Secours Catholique*

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation signée le 23 novembre 2017, pour des travaux financés par le Secours Catholique.

- *Rapport d'activité du VVF*

Le conseil approuve le rapport d'activité 2017 du VVF

- *Règlement du cimetière*

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le règlement élaboré par la commission cimetière, et à le mettre en application après affichage.

Urbanisme

- *Acquisition d'une parcelle allée de Saossé*

Dans le cadre de la régularisation des voiries, la mairie acquière cette parcelle pour l'euro symbolique

- *Cessions d'un ensemble de parcelles*

Un ensemble de parcelles de voirie cadastrées rue Jean Dubois et rue de la Graye est

cédé pour l'euro symbolique par le groupe SNI Plaine Normande à la commune

-Par mesure d'économie, la rédaction des certificats d'urbanisme d'information sera faite par le personnel de la mairie au lieu des services de la CAC

- Modalités de collaboration dans le cadre de l'élaboration du PLU sud : désignation de deux représentants au comité de suivi

Le conseil désigne au comité de suivi : Guy CHOLOT et René DE SMET

- Action commune en faveur de la proposition de loi relative au développement durable des territoires littoraux
Le conseil autorise le Maire à mener cette action avec les communes voisines

Informations

- Démission de Mme Nathalie LEVAVASSEUR du conseil municipal, pour raison personnelle.



Un nouveau label en préparation

Nous en avons parlé dans Port-Bail Passion de cet été, nous attendons la validation d'un nouveau label « **Territoire Vélo** » qui correspond bien à une identité de notre territoire, avec ses liaisons douce, déjà identifiées depuis un an avec le port et la plage, ses projets de liaisons vélo-piéton avec les communes historiques dans notre projet de Commune Nouvelle et des améliorations de circulation sécurisée dans les entrées de bourg. Une des demandes des cyclotouristes qui fréquentent de plus en plus le Cotentin est de pouvoir pour une heure ou la journée mettre en sécurité leur vélo, avec ses bagages, de pouvoir si nécessaire recharger la batterie de leur VAE, et tout cela à proximité du bureau de l'Office de Tourisme pour y recueillir cartes et guides nécessaires à la découverte de la Côte des Isles et du Cotentin, ou tout simplement trouver le gîte et le couvert pour la nuit ou plus. La place au Monument en face de l'Office était tout à fait adaptée pour un abri de 4 vélos sécurisé, et les recharges de batteries pourront être faites à l'O.T.

Les réparations ou dépannages pourront se faire chez notre spécialiste Vélo, Anne Cycles, aux heures d'ouverture du magasin.



Frais de scolarisation et convention avec les communes, le Pavillon Bleu pour la 10ème année.

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 22 mai 2018.

Affaires financières

Le conseil autorise la signature d'un avenant de 6771 € avec le VVF pour des travaux de peinture réalisés par les services techniques.

- *Convention de prestation de services*

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Dennevillle pour le remboursement de travaux de peinture pour environ 350 €

- *Subvention DETR pour le futur gymnase*

Monsieur le Maire est autorisé

à rédiger le dossier des demandes d'aide auprès de la DETR pour la somme de 80 000 € maximum. Si la commune est maître d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération du Cotentin s'engage à nous accompagner financièrement.

- *Travaux en régie*

Le coût des travaux en régie ont été évalués par le responsable technique :

30 € H pour la maîtrise

22 € H pour les travaux

21 € H pour les espaces verts

Le conseil approuve la valori-

sation des coûts horaires pour les travaux communaux ou pour des collectivités réalisés par les services techniques.

- *Demande de subvention pour l'Œuvre Nationale des Bleuets de France*

Le conseil ne peut donner de suite favorable pour cette année du fait que le budget est clos mais accepte de l'inclure dans les demandes de subventions l'année prochaine.

- *Fonds d'aide aux jeunes pour 2018*

La somme de 0,23 € par habitant est demandée par l'Etat /à la commune soit 379 € au total.

Suite page 4

Mairie de Port-Bail

02 33 87 52 00

Télécopie : 02 33 04 39 90

Messagerie : contact@portbail.fr

Directeur de la publication : Guy Cholot

Rédacteur en chef : Serge Laidet

Articles : les membres de la commission communication

Photos : Mairie, Messieurs Cottebrune, Quentin, Office de
Tourisme, Collections privées avec accord, DRAC, Correspondants
de presse locale.

facebook



Retrouvons nous sur
notre page Facebook
« mairie de Port-Bail
et sur notre site
Internet



Conseil du 22 mai ... suite

-Tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2018-2019

4 repas / semaine 54,70 € par mois

2 repas / semaine 27,50 € par mois

1 repas occasionnel 4,10 €

Demi-tarif pour les enfants ayant un régime médical pour
la préparation du repas apporté par les parents.

-l'indemnité de gardiennage pour l'église Saint Martin

Fixée par le préfet à 120,97 € et versée au responsable.

- Participation pour scolarisation des élèves résidents hors commune
2016-2017

Les frais de scolarisation sont fixée par la commune à
828,34 € par élève

Une convention est passée avec les communes concernées
Saint Lô d'Ourville: 21 élèves, Saint Georges: 3 élèves, Le
Mesnil: 9 élèves, Fierville les Mines: 2 élèves, Canville la
Rocque: 8 élèves, Saint Maurice en Cotentin :1 élève, Saint
Pierre d'Arthéglise: 2 élèves. Soit un total de 46 élèves

Une dette de 488,20 € de frais de cantine est due par une
famille, le conseil refuse de mettre cette somme en non
valeur et maintient les décisions de 2016 et 2017 considé-
rant que la famille en question est solvable.

Agenda

Les 8 et 9 septembre : Festival de
Danse Country et Concerts. Défilé,
parades, expos

Du 10 au 16 septembre : Eglise
Notre-Dame Laurent ZUNINO
et Valérie TENEZE peintres

Du 17 au 23 septembre : Eglise
Notre-Dame Jacques HUMBERT
photographe

Du 21/23 septembre : St Sauveur
Les Fous du Roi 1er festival
d'Humour en Cotentin billetterie :
Carrefour, U Géant, Intermarché,
Fnac

Du 1^{er} au 20 octobre : Eglise
Notre-Dame : expositions « les
peintres Normands »

15 octobre : spectacle de contes :
Histoire(s) de perdre la tête salle
polyvalente à 14h30

Les 28 et 29 octobre : Foire
aux livres et aux cartes postales
Eglise Notre-Dame

Du 1^{er} au 4 novembre :
PORT-BAIL Village de
CREATEURS Eglise Notre-
Dame, salle polyvalente et
Maison de l'Artisanat.

Du 14 au 21 décembre :
Eglise Notre-Dame
« La NATIVITE » spectacle
théâtral et musical. Billetterie :
Office de Tourisme

Le 29 décembre :
Eglise Notre-Dame Pot du
Cul de l'An

Renseignements : Office de
Tourisme du Cotentin bureau de
Port-Bail 02 33 04 03 07



Administration générale

Mise à disposition d'une salle de l'ancienne école maternelle pour
l'APE

- Ancienne salle de motricité

Convention pour location de l'ancienne salle de motricité rue de
Grouville, avec plusieurs prestataires kinésithérapeutes

- Manche Numérique

Nomination d'un délégué local pour la protection des données à
caractère personnel : le conseil désigne Jean Paul GOSSELIN
comme délégué local.

Rappel : la fibre est maintenant disponible dans le bourg. Se rappro-
cher de Manche Numérique pour connaître les prestataires pour les
branchements. Article détaillé dans **Port-Bail passion 2018**

Ressource humaine

- Création d'un emploi polyvalent aux services techniques

Pour palier au surcroît de travail un emploi temporaire est créé du
1er juin au 1er septembre et éventuellement pour 6 mois.

Informations

- Projet de restructuration du Centre de secours des pompiers de
Port-Bail

- Recrutement d'une entreprise pour les fouilles archéologiques sur le
site de la future salle de motricité

- Obtention du Pavillon Bleu pour la plage (10^{ème} année)



Crèche vivante à Notre-Dame

Les Amis de St Siméon ont
établi le calendrier 2018 du
spectacle « La Nativité »
à l' NOTRE-DAME

Dates des représentations

Samedi 14 décembre
14h30 - 16h30 - 18h30
Dimanche 15 décembre
14h30 - 16h30 - 18h30
Vendredi 20 décembre
20h30
Samedi 21 décembre
14h30 - 16h30 - 18h30 - 20h30

11 représentations pour ce
spectacle théâtral et musical.

Il est recommandé de réserver
ses places dans les bureaux
de l'Office de Tourisme de la
Côte des Isles ou par télé-
phone au 02 33 04 03 07



Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 juin 2018
Administration général
Présentation par Mr le maire (voir ci-dessous) du projet de regroupement des communes de Port-Bail, Denneville et St Lô d'Ourville avec la création d'une commune nouvelle..
Depuis 3 ans, les maires et adjoints de ces 3 communes travaillent ensemble pour ce projet qui devra après la validation de Mr le Préfet, être en ordre de marche au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal à l'unanimité vote pour la création de la commune nouvelle.
Tous les élus avaient reçu la charte qui définit le fonctionnement de la future commune et celle-ci a été approuvée.
Les deux autres Conseils Municipaux du regroupement ont également voté positivement (même jour et même horaire) pour la création de la Commune Nouvelle.
Une réunion publique destinée à expliquer à la population des 3 communes les raisons de ce regroupement doit être organisée à la mi-juillet.
Affaires diverses
Le Conseil décide d'adhérer à la Mission de la Médiation

La commune nouvelle sur les rails

Préalable assurée par le Centre de gestion de la Manche pour son personnel.

Le Conseil accepte de vendre un ordinateur inutilisé du groupe scolaire Henri Vally à une enseignante. L'école doit faire effacer toutes les données du disque dur. La vente est fixée à 50€.

Après une visite de la Direction des Bâtiments de France, il a été constaté qu'il était nécessaire de restaurer la statue « Vierge à l'Enfant » classée Monument Historique. Un devis de travaux a été fourni pour un montant de 3672€ TTC dont 1377€ de subvention par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie. Le Conseil donne un avis favorable.

PRINCIPES FONDATEURS de la COMMUNE NOUVELLE (extraits de la charte)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les **principes fondateurs** de la commune nouvelle ainsi que les **orientations prioritaires** définies par les communes fondatrices :

« Les communes de Port-Bail, Denneville et Saint Lo d'Ourville sont situées sur la côte ouest du Cotentin dite « Côte des Isles ». Elles partagent un passé historique commun, elles appartiennent au même bassin de vie et d'emplois. Les zones d'habitation sont situées indifféremment sur le territoire des trois communes.

Les communes concernées par ce projet présentent une continuité géographique. Cette proximité conduit les habitants à se retrouver régulièrement au sein des mêmes associations, à participer et à travailler à la mise en œuvre de mêmes projets de développement, à partager les mêmes équipements culturels, sportifs et festifs.

Dans un souci de mutualiser les

services indispensables au développement et à l'épanouissement des habitants, de pérenniser les trois communes fondatrices tout en ayant la volonté d'offrir à chaque habitant la même qualité de services, les élus ont décidé la création d'une commune nouvelle regroupant les trois communes. Deux communes, Port-Bail et Saint Lo d'Ourville font partie du canton des Pieux, Denneville quant à elle est rattachée au canton de Créances.

Ainsi les élus s'engagent à préserver et à défendre les valeurs qui rassemblent les habitants de leurs communes : le relationnel, le sens de l'écoute, la convivialité, et le « bien vivre ensemble ». Ils continueront à apporter leur soutien aux associations et à leurs bénévoles dans l'intérêt de tous.

La présente charte a pour objet de rappeler l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui doivent s'imposer aux élus qui seront en charge de la gouvernance tant de la commune nouvelle que des communes déléguées.

Ainsi, ils souhaitent préciser « leur attachement à une représentativité de toutes les communes historiques dans les futures élections municipales ».

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

Les conseils municipaux des communes fondatrices tiennent à rappeler leurs priorités :

Développement de l'habitat sur les trois communes dans le respect des documents d'urbanisme en cours, jusqu'à l'approbation du Plan Local d'urbanisme Intercommunal étudiés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Maintien et développement de l'activité agricole, commerciale, touristique et industrielle sur le territoire. En ce sens, la commune nouvelle devra tout mettre en œuvre pour conserver les activités économiques de proximité ...

suite au dos

Conseil du 26 juin suite ...

actuellement existantes sur les communes déléguées.

Maintien d'un service public de proximité sur les trois communes. La commune nouvelle devra faire en sorte que chaque commune déléguée puisse assurer une permanence administrative hebdomadaire au sein des mairies déléguées et qu'elle puisse bénéficier des services techniques selon ses besoins.

Défense des écoles maternelles et élémentaires sur les communes de Denneville et Port-Bail.

L'objectif est de maintenir les structures actuelles et d'organiser, le cas échéant, une répartition pour conserver les effectifs dans chaque école.

Maintien et à la sécurisation des voies de circulation entre les différentes communes déléguées et en privilégiant si possible les liaisons douces.

Préservation du patrimoine bâti communal présentant un intérêt économique, historique ou touristique,

Préservation de l'environnement, aux spécificités de chaque territoire : littoral, bocage...

Soutien des activités associatives et au développement de l'activité culturelle sur l'ensemble des trois communes. »

Vote : Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter à bulletin secret. Le conseil, à l'unanimité approuve le vote à bulletin secret. Monsieur le Maire précise les conditions de vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote à bulletin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
 nombre de bulletins blanc : 0
 Nombre de bulletins exprimés : 15
 Majorité absolue : 8
 Pour : 15 Contre : 0

Entendu l'exposé du maire relatif aux motifs de la constitution d'une commune nouvelle composée des actuelles communes de Port-Bail, Denneville et Saint Lo d'Ourville. **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2111-1 et L.2113-1 et suivants, **Considérant** que les communes fondatrices susmentionnées ont vocation à devenir des communes déléguées à savoir :

-La commune déléguée de Port-Bail dont le siège est situé 2 rue Lechevalier 50580 Port-Bail

-La commune déléguée de Denneville dont le siège est situé 5 Grande Rue 50580 Denneville

-La commune déléguée de St Lô d'Ourville dont le siège est situé 44 le Bourg 50580 St Lô d'Ourville

Demandent la création, à compter du 1er janvier 2019, d'une commune nouvelle constituée des communes de Port-Bail, Denneville et Saint

Lo d'Ourville ;

Dit : que ladite commune nouvelle soit dénommée « **Port-Bail sur Mer** » et que son siège soit domicilié, 2 rue Lechevalier à PORT-BAIL ; Que le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé de l'ensemble des conseillers municipaux en exercice au 1^{er} janvier 2019.

Que les trois maires des communes historiques seront responsables des mesures conservatoires et urgentes de la commune nouvelle entre la date de création et l'élection du maire et des adjoints.

Que la commune nouvelle opte pour le lissage des taux sur 12 années à compter du 1^{er} janvier 2020.

Que l'arrêté préfectoral sera pris après le 1^{er} octobre 2018 pour permettre à la commune nouvelle de voter en lieu et place les taux des communes préexistantes applicables sur le territoire. Il y a aura donc autant de taux que de communes préexistantes.

Que le comptable assignataire sera désigné par l'Arrêté du Préfet.

Que les projets à court, moyen et long terme seront repris par la commune nouvelle.

Que le budget annexes ci-dessous sera repris par la commune nouvelle : CCAS

approuve la charte constitutive de la future commune nouvelle, qui est annexée à la présente ;

mandate et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à saisir Monsieur le Préfet de La Manche en vue de l'arrêté de création de la commune nouvelle.

MERCI !

De nous aider à faire de notre commune un territoire respectueux de notre environnement !



Nous savons TOUS que notre territoire est équipé de nombreux points de collectes de nos déchets et les OM sont prises à notre porte, afin de garantir une bonne propreté de notre cadre de vie.

Or, il s'avère que le constat est tout autre, lorsqu'il s'agit de l'arrière-pays. Respectez les lieux par vos actions, soyez responsables et sensibles à la qualité de l'environnement.

Une Conseillère, dégotée par ce spectacle près de chez elle.